

Dossier Spécial
Collecte et traitement des déchets

Le magazine de l'Agglomération d'Agen
N°16 - Avril 2023

AGGLO

infos



**RÉVOLUTION
DES POUBELLES :
AUX ACTES
CITOYENS !**

**ÉCOLOGIE,
FISCALITÉ, PROPRETÉ :
POURQUOI L'AGGLO
D'AGEN DOIT FAIRE
SA "RÉVOLUTION
DES POUBELLES" ?**

4-7

La révolution des poubelles

8-20

Les projets

21

Calendrier

22-23

Foire aux questions

Les 44 communes de l'Agglomération d'Agen :

Agen • Astaffort • Aubiac • Bajamont • Beauville • Blaymont • Boé • Bon-Encontre • Brax • Castelculier • Caudecoste • Cauzac • Colayrac-Saint-Cirq
Cuq • Dondas • Engayrac • Estillac • Fals • Foulayronnes • Lafox • Laplume • La Sauvetat-de-Savères • Layrac • Le Passage d'Agen • Marmont-Pachas
• Moirax • Pont-du-Casse • Puymirol • Roquefort • Saint-Caprais-de-Lerm • Sainte-Colombe-en-Bruilhois • Saint-Hilaire-de-Lusignan • Saint-Jean-
de-Thurac • Saint-Martin-de-Beauville • Saint-Maurin • Saint-Nicolas-de-la-Balermie • Saint-Pierre-de-Clairac • Saint-Romain-le-Noble • Saint-Sixte •
Saint-Urcisse • Sauvagnas • Sauveterre-Saint-Denis • Sérignac-sur-Garonne • Tayrac

AGGLO INFOS N°16

Avril 2023

Le magazine de l'Agglomération d'Agen
www.agglo-agen.fr

Directeur de la publication : Jean Dionis du Séjour | **Responsable de la rédaction :** Valérie Pitous | **Rédaction :** Valérie Pitous, Sandra Fregonese, Mathieu Dal'Zovo | **Crédit photo :** Ville d'Agen, Agglomération d'Agen | **Maquette et mise en page :** Direction de la Communication / Agglomération d'Agen | **Impression :** IGS Boé | **Distribution :** La Poste | **Tirage :** 65 000 exemplaires

Magazine imprimé en France sur papier recyclé par un imprimeur certifié Imprim'Vert
Ce magazine est disponible en version électronique sur le site www.agglo-agen.fr

La collecte et le traitement des déchets sur l'Agglomération d'Agen en chiffres

70 900

tonnes de déchets traités
en 2021

+9,6%

par rapport à 2020

382 000

kilomètres parcourus en 1 an
pour les 75 agents affectés à la
collecte des déchets

13 410

tonnes de déchets verts
collectés en 2021
dont 4 410 en porte-à-porte
et 9 000 en déchèteries

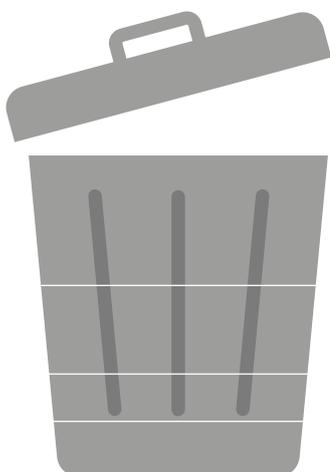
14,5M€

pour le coût du service
chaque année

11%

taux de la TEOM
uniforme sur l'Agglomération
soit environ 150€/habitant / an

DANS MA POUBELLE



40% biodéchets

28% emballages

15% autres recyclables + papier & verre

17% OM réellement résiduelle

OM : Les Ordures Ménagères comprennent l'ensemble des déchets issus de l'activité domestique des ménages, pris en charge par les collectes usuelles ou séparatives.

OMR : L'Ordures Ménagère Résiduelle désigne la part des déchets qui restent après les collectes sélectives. Cette fraction de déchets est parfois appelée poubelle grise.

TEOM : Taxe sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères.

QUE DEVIENNENT VOS DÉCHETS



38%
sont incinérés



7%
sont enfouis



55%
sont revalorisés

- 17% transformés en matières organiques
- 38% recyclés

L'Agglomération lance sa "révolution des poubelles"

Nous produisons trop de déchets ! Cette affirmation simple justifie à elle seule la nécessité impérieuse de réduire nos déchets ménagers. Pour ce faire, l'Agglomération lance un grand chantier pour répondre aux défis de la transition écologique qui s'ouvre à nous. Cette "révolution des poubelles" est motivée par 3 raisons essentielles :



Jean DIONIS
Maire d'Agen
Président de l'Agglomération d'Agen

POURQUOI CHANGER L'ORGANISATION DE LA GESTION DES DÉCHETS SUR L'AGGLOMÉRATION ?

► **Le premier objectif de ce programme est ÉCOLOGIQUE** et il nous est interdit de le manquer. La réduction des déchets ménagers est essentielle pour construire une société durable en réduisant les impacts négatifs sur l'environnement et en permettant une utilisation plus efficace des ressources naturelles (matières premières, énergie...). Moins de déchets ménagers à incinérer, c'est moins d'émission de gaz à effets de serre (CO2) dans le ciel d'Agen.

► **Le deuxième objectif est ECONOMIQUE ET FISCAL.** Le traitement des déchets coûte cher, plus nous produisons de déchets, plus les coûts augmentent. Cette révolution de nos comportements est nécessaire à la maîtrise des dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets et donc, in fine, à la maîtrise de la fiscalité qui finance ces dépenses, la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Nous devons coûte que coûte fournir ces efforts faute de quoi nous pourrions assister à une explosion de la TEOM, phénomène déjà constaté dans de nombreuses intercommunalités en charge de cette compétence.

► **Le dernier objectif est attaché à la PROPRETE** de nos villes et de nos bourgs : cette bataille ne pourra être gagnée qu'à la condition d'une disparition totale de la collecte en sacs et en porte-à-porte avec la généralisation du déploiement des points d'apport volontaire (PAV) et leur bon entretien.

Oui, ensemble, nous devons modifier profondément nos habitudes, changer significativement nos comportements. Oui, il nous faut faire une petite mais une importante révolution dans nos vies quotidiennes. C'est pour cela que nous avons appelé l'ensemble de ces changements : la "révolution des poubelles". Ensemble, nous allons la réussir.

Aux Actes Citoyens !

14,5M€

Coût de la collecte et du traitement des déchets sur l'Agglomération d'Agen

51% pour la collecte
49% pour le traitement

Pourquoi la "révolution des poubelles" ?

Nos 3 objectifs



OBJECTIF N°1 PROGRÈS ÉCOLOGIQUE

En 2021, les habitants de l'Agglomération (hors communes de la PAPS) produisaient plus de 70 000 tonnes de déchets par an. Ce qui représente 629 kg par an et par habitant. C'est beaucoup trop par rapport à la moyenne nationale qui est de 582 kg par habitant (source Ademe).

Cette nouvelle organisation a pour ambition de mieux valoriser et recycler nos déchets en responsabilisant les citoyens. Le meilleur déchet est encore celui que l'on ne produit pas !

OBJECTIF N°2 STABILITÉ FISCALE

Dans un contexte international d'inflation, l'Agglomération est également confrontée à l'annonce de l'augmentation très forte de la taxe sur l'incinération des déchets (TGAP). En effet, cette taxe, qui peut représenter jusqu'à 20% du coût du service, a subi une forte hausse depuis l'an passé pour doubler dans les 5 ans. La seule solution pour la maîtriser étant de réduire les volumes incinérés.

La refonte de notre service de collecte et de traitement des déchets permet de maîtriser les coûts et de ne pas augmenter les impôts. Ainsi, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) payée par les ménages restera à 11 % alors même que le coût du service de collecte des déchets augmente pour notre collectivité (facture d'électricité, du carburant et tarifs de la filière en hausse).

OBJECTIF N°3 PROPRETÉ URBAINE

La propreté urbaine et l'amélioration du cadre de vie des habitants passe par la disparition de la collecte en port-à-porte dans les zones urbanisées et la mise en place de Points d'Apport Volontaire, plus souple en termes d'utilisation. Un engagement fort sur l'entretien de ces PAV sera pris par la collectivité.

Un nouveau service public de collecte et de traitement pour l'Agglomération

Depuis le 1^{er} janvier 2023, l'Agglomération a mis en place un vaste plan de réorganisation du traitement de ses déchets sur les 44 communes du territoire. Après avoir expliqué les raisons profondes de ce changement, nous décryptons, tout au long de ce journal, les changements qui, s'ils peuvent paraître contraignants, sont aujourd'hui devenus une nécessité au regard des enjeux climatiques et financiers qui s'annoncent à nous.



PATRICK BUISSON

Maire de Bajamont
4^{ème} Vice-Président
Transition écologique,
collecte, valorisation des
déchets et économie
circulaire

Afin de réussir ensemble cette révolution des poubelles, nous devons modifier profondément nos habitudes, changer significativement nos comportements. Pour ce faire, nous avons d'importants efforts à accomplir qui se déclinent en 7 axes que nous allons détailler dans les pages qui suivent :

Projet n°1 : Une nouvelle gestion des déchets verts

Au 1^{er} janvier 2023, l'Agglomération a modifié l'organisation de son service de traitement des déchets verts. Le ramassage en porte-à-porte des bacs verts qui avait lieu chaque semaine sur les zones résidentielles peu denses de 8 communes de l'Agglomération (Agen, Boé, Bon-Encontre, Colayrac, Foulayronnes, Layrac, Le Passage et Pont-du-Casse) est remplacé par de nombreuses solutions individuelles écologiquement et économiquement plus responsables.

➡ Voir page 8

Projet n°2 : Du nouveau dans vos déchèteries

Aujourd'hui, les déchèteries jouent un rôle fondamental dans la gestion des déchets : collecte, valorisation, réemploi, recyclage. L'Agglomération d'Agen a décidé de revoir le fonctionnement de ses déchèteries avec notamment la mise en place d'un contrôle d'accès et l'élargissement des périodes d'ouverture.

➡ Voir page 12

Projet n°3 : Réorganiser les tournées

L'arrivée des communes de la PAPS (Porte d'Aquitaine en Pays de Serres) a demandé une réorganisation globale des services de collecte afin d'offrir la même qualité de services à tous les habitants de l'Agglomération dans le respect des spécificités des habitats (centre-ville et centre-bourg, zone résidentielle, zones rurales). C'est pourquoi, l'intégralité des calendriers des tournées a été revue.

➡ Voir page 14

Projet n°4 : Déployer des points d'apport volontaire

Dans les années qui viennent, l'Agglomération verra l'arrêt progressif de la collecte des sacs d'ordures ménagères et d'emballages en porte-à-porte et le déploiement de points d'apport volontaire (PAV) qui seront installés sur le centre-ville d'Agen et les bourgs du Passage, Layrac, Caudecoste, Laplume, Astaffort.

➡ Voir page 15

Projet n°5 : Trier les biodéchets alimentaires

La mise en place du tri des Biodéchets alimentaires, restes de préparation de repas et restes d'assiettes, obligatoire au 1^{er} janvier 2024, permettra de lutter contre le gaspillage alimentaire et de réduire le volume des poubelles ordures ménagères.

➡ Voir page 16

Projet n°6 : Instaurer une TEOM incitative

La TEOMi a pour objectif d'inciter à la réduction des déchets et à leur tri pour permettre à chacun d'agir sur sa " facture déchets ". En réduisant le volume de déchets de ma poubelle noire, le coût des services (moins de kilomètres parcourus par les camions, moins de déchets transportés et moins de déchets à traiter, plus de déchets recyclés...) sera mieux maîtrisé. C'est aussi une tarification plus responsable et plus équitable pour financer la collecte et le traitement des déchets produits par chaque foyer.

➡ Voir page 18

Projet n°7 : Transformer nos déchets en énergie

Mieux valorisés, nos déchets représentent une nouvelle source d'énergie moderne, circulaire et 100% écologique. Deux projets qui répondent aux enjeux de la crise climatique et énergétique que nous traversons sont en cours sur l'Agglomération d'Agen : un réseau de chaleur urbain à Agen à partir de l'usine d'incinération qui permettra de chauffer l'équivalent de 4 000 logements sur Agen et Le Passage et la création d'un méthaniseur qui permettra la création biogaz à partir de nos biodéchets

➡ Voir page 20

1 révolution, 7 projets



UNE ÉVALUATION CONTINUE DE CETTE POLITIQUE PUBLIQUE

La gestion des déchets constitue une des politiques publiques essentielles de l'Agglomération d'Agen. Sa mise en œuvre est complexe car elle comprend plusieurs projets à la fois avec des calendriers qui se chevauchent et qui mobilisent divers services dans l'administration.

Ainsi, dans un souci d'efficacité opérationnelle, de gestion raisonnée des ressources et de maîtrise des dépenses, une attention toute particulière sera apportée à l'évaluation de cette stratégie dès son démarrage.

Projet n°1 : Une nouvelle gestion des déchets verts

La modification du traitement des déchets verts sur l'Agglomération a été votée par une très large majorité en novembre dernier par le conseil d'Agglomération d'Agen. Pourquoi le Conseil d'Agglomération a-t-il décidé la suppression de la collecte à domicile des déchets verts ?

QU'EST-CE QU'UN DÉCHET VERT ?

Les déchets verts, aussi appelés résidus verts, sont des déchets biodégradables issus des restes de végétaux provenant de la taille et de l'entretien des espaces verts publics ou privés, des cimetières ou encore de l'élagage des haies ou des arbres d'alignement.

À ne pas confondre avec les biodéchets alimentaires pour lesquels nous lancerons une opération de tri/collecte spécifique dès fin 2023.

POURQUOI MODIFIER LE SERVICE ET ARRÊTER LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE ?

Ce service a été modifié parce qu'il était INÉQUITABLE. Cette collecte avait lieu chaque semaine sur les zones résidentielles peu denses (hors centre-ville) de 8 des 44 communes que compte l'Agglomération (Agen, Boé, Bon-Encontre, Colayrac, Foulayronnes, Layrac, Le Passage et Pont-du-Casse). Elle n'était pas étendue à tous les habitants de l'Agglomération et restait très inefficace en hiver ou en plein été.

Ce service a été modifié par ce qu'il était INEFFICACE. En effet, le ramassage représentait 1,3kg de déchets verts en moyenne par habitant concerné en hiver et 2,5 kg au printemps au plus fort de la saison. Ces volumes extrêmement réduits ne justifiaient pas une collecte hebdomadaire en porte-à-porte sur le territoire.

Ce service a été modifié parce que son coût était EXORBITANT. En 2023, le coût de la collecte en porte-à-porte aurait augmenté de 23% par rapport à l'année précédente ! Les charges liées à ce service augmentent de manière exponentielle (coût des carburants, taxes...) et le maintenir aurait été synonyme d'augmentation de la TEOM, alors que les élus de l'Agglomération se sont engagés à ne pas augmenter les impôts durant ce mandat.

C'est pourquoi, le conseil d'Agglomération s'est prononcé pour une suppression de la collecte des déchets verts en porte-à-porte et la mise en place de solutions alternatives.

Une évaluation de la nouvelle gestion des déchets verts sera faite après un an d'exploitation (1^{er} trimestre 2024).

QUE PROPOSEZ-VOUS COMME NOUVELLE ORGANISATION ?

L'objectif est de proposer des pratiques plus vertueuses pour les déchets verts qui sont, il faut le rappeler, 100% biodégradables ! **Nous allons encourager des comportements plus écologiques comme le compostage, le mulching** (tonte de la pelouse sans ramassage) **et proposer des solutions alternatives comme le broyage des branches à domicile.**

4 410

tonnes de déchets verts collectés en bacs en porte-à-porte en 2021



2,17

kilos en moyenne par habitant concerné/semaine



Et maintenant, quelles solutions pour vos déchets verts ?

Nous changeons d'époque et nous devons adopter des pratiques plus vertueuses pour les déchets verts qui sont, il faut le rappeler, 100% biodégradables !



ERIC PIQUET

Chef de service Déchets et économie circulaire

► Adoptez les écogestes !

Nous allons encourager des comportements plus écologiques comme le compostage (dans des composteurs fournis gratuitement) et le mulching (tonte de la pelouse sans ramassage).

► Apport direct en déchèterie

À l'image de ce que font déjà 2/3 des habitants de l'Agglomération, vous pouvez porter vos déchets verts en déchèteries dans le coffre de votre voiture avec des sacs adaptés. **Les horaires des 9 déchèteries de l'Agglomération ont été élargis, elles sont ouvertes tous les jours de 10h à 18h** (sauf dimanche et jours fériés)... Et c'est gratuit !

► Location de bennes de 6 à 30 m³ pour le transport des déchets verts issus de gros travaux de jardinage

Pour vos travaux d'envergure, l'Agglomération propose de livrer et louer des bennes à domicile. Une solution idéale pour un particulier ou un ensemble de riverains pouvant profiter collectivement de ce service durant 48h tout au long de l'année. **La location s'effectue auprès du Centre Technique de l'Agglomération.** Ce service payant (entre 58,40€ et 131,90€ en fonction du volume de la benne) peut être mutualisé avec vos voisins.

► Broyage gratuit des branches à domicile pour tous les habitants des 44 communes. Sur rendez-vous : Au printemps : du 21 mars au 21 juin et en automne : du 21 septembre au 21 décembre

2 fois par an, vous pourrez bénéficier chez vous d'un service gratuit de broyage de vos branches, pour un volume de 1 à 10m³. **Prenez rendez-vous auprès des services de l'Agglomération et les membres des associations partenaires se déplaceront.** Une fois broyées, les déchets verts peuvent resservir en paillage afin d'éviter la pousse des mauvaises herbes ou être utilisés en compostage de nos biodéchets alimentaires.



LE PLUS !

Le broyat peut être récupéré gratuitement par les habitants en déchèterie pour l'entretien de leurs composteurs ou le paillage de leurs massifs.

Il en est de même pour le compost.

POUR LES PERSONNES ÂGÉES ISOLÉES

Une attention particulière sera portée aux personnes âgées isolées n'ayant pas de famille proche, d'aide à domicile et ne pouvant pas bénéficier des nouveaux services proposés. Après étude de la situation, un service personnalisé de collecte de branches sera mis en place.

Pour toutes ces démarches : 1 seul numéro

► **N° Vert 0 800 77 00 47**

Comment gérer vos déchets verts à la maison ? Les conseils de Guillaume, maître composteur

En plus de nouveaux services mis en place, l'Agglomération vous explique tout sur les alternatives disponibles afin que nos déchets verts deviennent une source 100% écologique pour nos jardins. Participez ainsi à la préservation de la biodiversité avec les conseils de Guillaume, maître composteur à l'Agglomération d'Agen.



◀ **GUILLAUME MERLANT**

Maître composteur

5 ÉCOGESTES À ADOPTER

1 NE RAMASSEZ PLUS L'HERBE DE LA TONTE !

La tonte de la pelouse peut être broyée finement et laissée sur place (technique du mulching) au lieu d'être récoltée et déposée en déchèterie. **Cette pratique offre de nombreux bénéfices.**

- Elle limite le développement des indésirables et le refroidissement du sol comme son réchauffement.
- Elle évite une évaporation trop rapide de l'humidité du sol.
- Elle protège le sol de la formation d'une couche de battance (croûte superficielle compacte formée par l'action des gouttes de pluie et le fractionnement des agrégats à la surface du sol) qui empêche la bonne circulation de l'air, de l'eau et des organismes vivants.

2 BROYEZ VOS VÉGÉTAUX !

Une fois broyés, les déchets verts peuvent resservir en paillage afin d'éviter la pousse des mauvaises herbes. **Le paillage sert également à conserver l'humidité aux pieds de vos plantes** (massifs floraux, potager...) **qui nécessiteront ainsi moins d'arrosage.** Il embellira aussi vos parterres de végétaux. Le broyat pourra également servir pour être intégré dans les composteurs et participer au compostage de nos biodéchets alimentaires.



3 COMPOSTEZ !

En mettant dans votre composteur tous les restes de préparation de cuisine, les restes d'assiettes... auxquels on incorpore de la matière sèche telle que le broyat, les feuilles sèches... vous pouvez ainsi **créer un compost gratuit** qui vous permet de :

- Apporter à son sol un amendement organique riche
- Faire des économies de terreau : le compost ainsi récupéré repart dans les jardinières

4 CHOISISSEZ VOS ARBUSTES

Choisissez 3 à 5 essences différentes que vous répétez sur le linéaire à planter, cela limite la propagation de maladies et permet aussi de diversifier la floraison, les couleurs de votre haie...

Pensez à laisser suffisamment d'espace entre vos plantations afin que celles-ci puissent s'épanouir sans avoir à les tailler trop souvent. **Cela favorisera également le développement de la biodiversité.**



NE BRÛLEZ PAS VOS DÉCHETS VERTS !

Pour rappel, le brûlage des déchets verts, qu'ils soient secs ou humides, est interdit partout et toute l'année. Les déchets de tonte, les feuilles sèches, l'élagage d'une haie... sont concernés par cette interdiction permanente.

La personne qui brûle des déchets verts s'expose à une amende de 450€. Si vous êtes incommodé par les odeurs, vous pouvez par ailleurs engager la responsabilité de votre voisin pour nuisances olfactives.



5

VOUS HABITEZ EN VILLE ? PRIVILÉGIEZ LE COMPOSTAGE PARTAGÉ

Au-delà des plus-values environnementales de la pratique, le compostage partagé représente un réel levier de lien social dans la mesure où **la plateforme de compostage est un lieu de vie qui va favoriser les échanges.**

Installés en établissements ou en pied d'immeuble, ils permettent de composter en commun et de détourner les déchets de cantine ou d'immeuble.

Des composteurs partagés sont déjà mis en place à la Résidence Agathe à Agen, à Saint-Sixte, Saint-Caprais-de-Lerm ou encore Bon-Encontre mais aussi dans les écoles de Castelculier ou au LEP de Foulayronnes. D'autres projets devraient voir le jour dans les prochains mois.



Après l'arrêt de la collecte en porte-à-porte, que faire de mon bac vert ?

Vous pouvez le conserver gratuitement. Si toutefois vous ne souhaitez pas le garder, vous pouvez en demander l'enlèvement au service collecte.

Le mulching est-il adapté à toutes les tondeuses ? Dois-je investir dans une nouvelle tondeuse ?

Toutes les tondeuses ne sont pas forcément équipées de cette fonction.

L'investissement dans une nouvelle tondeuse n'est pas obligatoire, il faut d'abord vous renseigner auprès d'un professionnel pour savoir si un kit mulching est compatible avec votre tondeuse.

Le mulching ne favorise-t-il pas l'apparition de mousses ou de mauvaises herbes ?

Au contraire, cette méthode enrichit le sol, nourrit le gazon et protège la pelouse dans les cas de sécheresse.

Un composteur sent-il mauvais ?

Normalement non, si les bons gestes sont respectés. Toutefois, il est possible que des mauvaises odeurs s'échappent du composteur. Elles sont liées au compactage des matières, dû à une mauvaise gestion du processus de compostage. Il faut vider le contenu du composteur sur une bâche, décompacter et tout remettre dans le composteur. Il convient d'ajouter régulièrement du broyat pour permettre au processus de reprendre.

Le compostage attire-il des nuisibles ?

C'est possible, mais sachez qu'ils sont déjà présents avant l'arrivée du composteur. Pensez à mettre du grillage à poule au fond de votre composteur afin de leur en interdire l'accès.

Projet n°2 : Du nouveau dans vos déchèteries

Aujourd'hui, les déchèteries jouent un rôle fondamental dans la gestion des déchets : collecte, valorisation, réemploi, recyclage. La mise en place d'un nouveau règlement, comprenant de nouveaux horaires et un contrôle d'accès, répond aux objectifs d'une meilleure valorisation de nos déchets. L'Agglomération d'Agen a décidé de revoir le fonctionnement de ses déchèteries et notamment d'étendre la période d'ouverture.

DES HEURES D'OUVERTURE ÉLARGIES : 6 JOURS SUR 7, 8 HEURES PAR JOUR !

Pour répondre au mieux aux attentes des habitants, l'Agglomération a décidé de revoir les horaires des 9 déchèteries qui fonctionnent désormais sur des horaires communs.

Ainsi, **les déchèteries ont vu leur amplitude horaire augmenter de 40 %** et seront dorénavant ouvertes du lundi au samedi de 10h à 18h toute l'année sauf les dimanches et jours fériés.

UN ACCÈS CONTRÔLÉ PROGRESSIVEMENT MIS EN PLACE, EN FAVEUR DES HABITANTS DE L'AGGLOMÉRATION

Dans le courant du 1^{er} semestre, un système de contrôle d'accès par lecture de plaque d'immatriculation sera mis en place. Il permettra de limiter l'accès aux seuls habitants de l'Agglomération et de mieux connaître les habitudes des usagers. Il sera d'abord testé sur une déchèterie expérimentale avant généralisation.

Ce nouveau service de déchèteries est ouvert aux particuliers, dans les mêmes conditions qu'actuellement mais aussi aux professionnels du territoire, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.

Tous les usagers propriétaires d'un véhicule particulier auront un accès gratuit et illimité aux déchèteries.

En revanche, pour limiter les apports trop importants, un système tarifaire pourrait être mis en place à destination des véhicules utilitaires.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Lors de la mise en œuvre de ce dispositif, **vous pourrez inscrire votre plaque d'immatriculation à l'accueil du Centre Technique de l'Agglomération à Boé ou sur le site de l'Agglomération d'Agen.** Pour pouvoir s'inscrire, il faut un justificatif de domicile et une carte grise ainsi qu'un justificatif de chantier pour les professionnels extérieurs à l'Agglomération.

DU NOUVEAU POUR LES PROFESSIONNELS !

Jusqu'à présent, les professionnels ne pouvaient pas déposer leurs déchets (gravats, déchets verts) dans les déchèteries de l'Agglomération. Ils assuraient eux-mêmes le traitement dans des filières professionnelles propres.

Aujourd'hui, le nouveau règlement prévoit l'ouverture aux professionnels sous conditions de tonnage et moyennant un tarif spécifique.

À RETENIR

- **OUVERTURE TOUS LES JOURS de 10h à 18h SAUF DIMANCHES ET JOURS FÉRIES**
- **Tous les véhicules particuliers auront un accès GRATUIT et ILLIMITÉ aux déchèteries.**

LES 9 DÉCHÈTERIES DE L'AGGLOMÉRATION



Que porter à la déchèterie ?

À l'heure où le tri et le recyclage des déchets font partie des choses essentielles à mettre en œuvre pour réduire nos impacts environnementaux, les déchèteries jouent un rôle fondamental dans la gestion des déchets ménagers. Le tri effectué directement par l'utilisateur permet le réemploi, le recyclage et la valorisation de certains déchets dans des filières adaptées : outre les déchets verts, les emballages ménagers, les papiers et cartons, le bois, le verre, les équipements électriques et électroniques, les éléments d'ameublement, les produits textiles, les piles et accumulateurs, les produits chimiques, les matériaux de construction, la ferraille, les huiles minérales ou synthétiques...

Cette année de nouvelles filières font leur apparition : les jouets, les articles de sport et de loisirs, les articles de bricolage et de jardin non thermiques.

Une ressourcerie au sein des déchèteries avec l'AFDAS

Les 9 déchèteries de l'Agglomération d'Agen sont également équipées d'un espace de collecte d'objets en bon état et réutilisables. Elles développent ainsi le réemploi en partenariat avec l'AFDAS qui récupère ces objets pour les revendre dans sa ressourcerie au 27 rue Joliot-Curie à Bon-Encontre.

Une collecte des encombrants à domicile avec EMMAUS

La collecte des encombrants, qui concerne uniquement les objets ne rentrant pas dans votre voiture en raison de leur volume ou de leur poids, est pour sa part assurée gratuitement par Emmaüs.

Appelez le 0800 77 00 47 pour prendre un rendez-vous. Emmaüs vous recontactera pour valider la collecte à domicile de vos encombrants, remettra en vente les objets en bon état et portera en déchèteries les objets défectueux ou abîmés.

À noter que, outre les encombrants, vous pouvez également faire enlever gratuitement à votre domicile, par EMMAUS, tous les objets réutilisables ou les apporter directement à l'association (5 rue du Jourdain – AGEN).

Pour plus d'informations, contactez le  **0 800 77 00 47**

Projet n°3 : Réorganiser les tournées

Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'Agglomération d'Agen a fusionné avec la PAPS (Porte d'Aquitaine en Pays de Serres). Dans ce cadre, le service de collecte a été modifié sur le territoire de ces 13 communes au 1^{er} janvier 2023 et a impliqué des changements dans les jours de ramassage des autres communes.

LES CHANGEMENTS DANS LES CALENDRIERS DE COLLECTE

Les modifications du schéma de collecte ont mécaniquement entraîné une redéfinition des tournées de ramassage des ordures ménagères et des emballages et donc une évolution des calendriers de collecte. **Les jours de collecte, selon les secteurs, ont été modifiés.**

Vous pouvez télécharger votre nouveau calendrier 2023 sur le site de l'Agglomération d'Agen à partir d'une cartographie interactive vous permettant de trouver facilement votre calendrier, en fonction de votre lieu de résidence.

Vous pouvez également vous adresser à votre mairie qui vous en fournira un exemplaire si nécessaire.

Vous pouvez retrouver et télécharger durant toute l'année tous les calendriers sur le site de l'Agglomération : www.agglo-agen.net

LA DISTRIBUTION DES BACS EMBALLAGES ET ORDURES MÉNAGÈRES À LA PAPS

Dans un souci d'uniformisation des services à l'ensemble des 44 communes, une réorganisation du service de collecte des ordures ménagères et des emballages a été effectuée sur le territoire de la PAPS (Porte d'Aquitaine en Pays de Serres). **Une distribution de bacs ordures ménagères et emballages a eu lieu au mois de janvier** dans tous les foyers de la PAPS initialement concernés par la collecte en porte-à-porte en sacs.

Distribution des nouveaux bacs jaunes et noirs

Les nouveaux bacs pour les ordures ménagères (bacs noirs) et pour les emballages (bacs jaunes) ont été distribués aux habitants durant le mois de janvier et les premiers ramassages ont été effectués sur les communes de Beauville, Blaymont, Cauzac, Dondas, Engayrac, Saint-Martin-de-Beauville, Saint-Maurin, La-Sauvetat-de-Savères, Tayrac, Puymirol, Saint-Jean-de-Thurac, Saint-Romain-le-Noble et Saint-Urcisse.

Des collectes de bacs réalisées tous les 15 jours

Le ramassage des bacs d'ordures ménagères et d'emballages se fait tous les 15 jours selon le calendrier de collecte que vous pourrez télécharger sur le site www.agglo-agen.fr rubrique particuliers/calendriers de collecte.

Des points d'apport volontaire dans les centres-bourgs

Les usagers ne faisant pas partie des zones de ramassage en bacs, essentiellement les résidents des centres-bourgs de Puymirol, La-Sauvetat-de-Savères, Beauville et Saint-Maurin, devront déposer leurs sacs d'ordures ménagères et d'emballages dans des points d'apport volontaire.

Vous n'avez pas reçu vos bacs ?

Vous étiez absent au moment de la livraison ? Vous avez reçu un avis de passage mais vous n'étiez pas disponible ?

Contactez vite le **N°Vert 0 800 77 00 47** pour convenir d'un rendez-vous.

TÉLÉCHARGEZ
VOTRE NOUVEAU CALENDRIER
DE COLLECTE
2023
sur www.agglo-agen.fr

ATTENTION, CERTAINS JOURS CHANGENT !

N°Vert 0 800 77 00 47

AGGLOMÉRATION
AGEN

Projet n°4 : Déployer des Points d'Apport Volontaire

L'année 2023 sera également l'année de l'arrêt progressif de la collecte des sacs d'ordures ménagères et d'emballages en porte-à-porte et le déploiement de points d'apport volontaire (PAV) qui seront installés sur le centre-ville d'Agen et les bourgs du Passage, Layrac, Caudecoste, Laplume et Astaffort.

QU'EST-CE QU'UN POINT D'APPORT VOLONTAIRE (PAV) ?

À l'image des containers collectant les emballages, le verre ou le papier, ces nouveaux containers à déchets enterrés, semi-enterrés ou aériens recevront les sacs d'ordures ménagères résiduelles.

Ainsi, la collecte des sacs en porte-à-porte sera progressivement supprimée et les habitants des zones concernées devront porter leurs sacs d'ordures ménagères au point d'apport volontaire le plus proche.

POURQUOI DÉPLOYER UN RÉSEAU DE POINTS D'APPORT VOLONTAIRE ?

L'expérimentation menée avec des containers aériens dans le quartier Jasmin au centre-ville d'Agen a permis d'affiner la mise en place de ce dispositif plébiscité par la population. Elle a incité l'Agglomération à pérenniser ce dispositif en installant des containers enterrés ou semi-enterrés, adaptés aux personnes à mobilité réduite, qui maillent le quartier de manière très fine.

En effet, **outre une grande liberté horaire (accessibles 24h/24 et 7/7), les résultats sont positifs en termes d'hygiène**, les PAV permettant en effet d'éviter les dépôts d'ordures en dehors des horaires, les sacs éventrés...

Ce déploiement correspond également avec la politique de l'Agglomération d'Agen qui vise à améliorer les conditions de travail de ses agents qui n'auront plus à manipuler les sacs, réduisant ainsi les troubles musculo-squelettiques, les risques de piqûres...

PORTER MON SAC AU POINT D'APPORT VOLONTAIRE :

- C'est la liberté de déposer mon sac quand je le souhaite
- C'est une ville plus propre avec moins de dépôts sauvages
- C'est moins de pénibilité pour les agents



AURÉLIE GALLI
Présidente du Conseil de Quartier "Jasmin"

Depuis 2019, le quartier Jasmin a été le lieu d'une expérimentation en grandeur réelle, avec la fin de la collecte en porte-à-porte et l'installation de points d'apport volontaire.

"Cette expérimentation a été plutôt bien adoptée par les habitants du quartier et entre le suivi de l'Agglo, de la Mairie, de la brigade propreté mais aussi et surtout l'investissement des riverains qui se sont autodisciplinés, nous avons pu constater une diminution conséquente des dépôts sauvages et une amélioration de la propreté de nos rues. Dans un quartier où les restaurants sont légion, les poubelles côtoyaient les terrasses, ce n'est plus le cas aujourd'hui, même si quelques PAV jouxtent certaines terrasses suite à des contraintes techniques.

Les avantages de cette implantation restent le libre accès et la facilité d'utilisation de ces PAV.

Les résultats de l'expérimentation sont positifs. Suite aux échanges avec la population, les PAV ont été adaptés aux personnes à mobilité réduite. Nous sommes vigilants en terme d'entretien et de nettoyage des bornes que nous souhaitons plus récurrents. Nous insistons sur l'importance d'avoir un prestataire pour réaliser ce nettoyage essentiel. Les riverains attendent l'installation de PAV biodéchets afin d'aller au bout de leurs gestes de tri."



Projet n°5 : Trier les biodéchets alimentaires

Les biodéchets représentent plus d'un tiers du contenu de la poubelle résiduelle des habitants de l'Agglomération. Afin de réduire les volumes incinérés, de réduire les coûts du traitement et de mieux valoriser cette ressource, l'Agglomération d'Agen va mettre en œuvre un traitement particulier pour les biodéchets alimentaires.



QU'EST-CE QU'UN BIODÉCHET ?

Un biodéchet est un déchet biodégradable alimentaire ou de cuisine (restes de repas ou de préparation de repas, produits périmés non-consommés) ou un déchet issu de l'entretien des parcs et jardin, aussi appelé "**déchets verts**", tels que les tontes de pelouse et fauchage, les feuilles mortes, les tailles d'arbustes, haies et brindilles.

Ces derniers sont déjà au cœur de nos actions 2023.

Une collecte spécifique des biodéchets alimentaires va donc être mise en place par l'Agglomération d'Agen avec des actions spécifiques en fonction des zones d'habitat :

- Dans les zones rurales, chaque foyer sera doté gratuitement et sur demande d'un composteur d'une capacité de 400 litres.
- Dans les zones pavillonnaires, une collecte spécifique sera mise en place en 2024. Des bioseaux seront fournis aux habitants.
- Enfin dans le centre-ville d'Agen et les centres-bourgs, des points d'apport volontaire spécifiques seront installés.

DES COMPOSTEURS GRATUITS "FABRIQUÉS CHEZ NOUS" !

La collectivité a fait le choix de faire appel à une entreprise adaptée, MSE (Multi Service Entretien 47), basée à Mauvezin-sur-Gupie pour la fabrication de ses composteurs en bois.

Pour en bénéficier, rendez-vous sur le site de l'Agglo ou téléphonez au 0800 77 00 47 pour le réserver. La distribution se fait le mercredi et le vendredi après-midi de 12h à 17h au Centre Technique de l'Agglomération d'Agen, 950 avenue Georges Guignard à Boé.

LES ÉCOGESTES POUR RÉDUIRE VOS BIODÉCHETS

Les pertes et gaspillages alimentaires représentent 30 kg par personne et par an dont 7 kg de déchets alimentaires non consommés encore emballés. Partageons ici quelques conseils simples pour lutter contre le gaspillage alimentaire dans nos cuisines.

➤ **Faire une liste de courses**

Pour faire des économies vous pouvez préparer vos menus à l'avance et établir une liste de courses afin d'**acheter uniquement les produits dont vous avez besoin**. Pensez aussi à vérifier régulièrement vos placards pour éviter les achats inutiles ou écouler vos stocks...

➤ **Accomoder les restes**

Alors que nos frigos sont parfois remplis de restes, finissant souvent à la poubelle sans être utilisés, il existe une multitude d'idées de recettes pour les accomoder. **Vous trouverez ainsi de nombreuses idées sur internet !**

➤ **Le batch cooking**

Le batch cooking, qui consiste à préparer tous vos plats de la semaine en amont de manière logique et organisée, est **un moyen idéal pour réaliser des économies et manger plus sainement** en valorisant l'utilisation de produits de saison.

➤ **Les applications anti-gaspillage**

Dans une démarche générale de lutte contre le gaspillage, plusieurs applications ont vu le jour et sont aujourd'hui des références comme "**Too good to go**" ou encore "**Phenix**" avec lesquelles l'Agglomération d'Agen a signé un partenariat.



TRANSFORMEZ VOS BIODÉCHETS EN RESSOURCE : COMPOSTEZ !

Le compostage reproduit le cycle de la nature : des bactéries, des champignons, des vers, des larves, des insectes..., décomposent vos restes d'assiettes et de préparation de repas, d'un côté, et de l'autre, vos déchets verts broyés ou en petits morceaux, en couches égales et successives. Un brassage régulier de vos apports, ainsi qu'un maintien de l'humidité, permettra d'obtenir un amendement pour votre potager ou vos plantations. En plus de vertus bénéfiques pour la biodiversité, le compostage est la meilleure réponse apportée dans la réduction de nos déchets. **Aujourd'hui, une personne qui trie ses biodéchets peut ainsi réduire de 40% la quantité de sa poubelle noire !**

Comment faire ?

Une fois triés, les biodéchets doivent être regroupés dans un composteur installé dans votre jardin à même le sol. Nous installons aussi des sites de compostage partagé, en établissement ou en pied d'immeuble. Le principe est de composter en commun, de détourner les déchets de cantine ou d'un immeuble.

Le processus de compostage est le suivant :

- Apporter et déposer les restes alimentaires à l'aide de son bioseau.
- Mélanger (brasser) ce que vous déposez.
- Recouvrir l'ensemble. Répétez cette opération à chaque apport, et au bout de 6 à 9 mois de maturation, vous obtiendrez du compost.

Que mettre dans mon composteur ?

Dans un composteur, on met tous les restes de préparation de cuisine, les restes d'assiettes... À ceux-ci, on incorpore ensuite de la matière sèche (broyat, feuilles sèches...), en alternance et de volume équivalent.

En revanche, **voici ce qu'il ne faut PAS mettre dans son composteur** : la cendre, les moules, les huîtres..., les litières d'animaux ou encore de la terre ou des pierres.

accueil.collecte@agglo-agen.fr



À SAVOIR

Lors de la distribution des composteurs, l'Agglomération d'Agen propose une approche du compostage dispensée par ses guides composteurs.

Projet n°6 : Instaurer une TEOM Incitative

Le tri et le recyclage des déchets font partie des choses fondamentales à mettre en œuvre pour réduire nos impacts environnementaux. Cela permet à la fois de réduire nos déchets, de réutiliser les ressources et matériaux, et donc de diminuer la pression sur les ressources naturelles et les écosystèmes. Mais quel impact sur mes finances ?

QU'EST-CE QUE LA TEOMi ?

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative ou TEOMi est un mode de financement qui amène l'utilisateur à contribuer au service public de gestion des déchets, en fonction de l'utilisation réelle qu'il en fait. **Elle est basée sur le principe du "producteur-payeur" : moins je jette, mieux je trie, plus je maîtrise une partie de ma facture !**

POURQUOI LA METTRE EN PLACE ?

La TEOMi a pour objectif d'inciter à la réduction des déchets et à leur tri pour permettre à chacun d'agir sur sa "facture déchet". En réduisant le volume de déchets de ma poubelle noire, le coût des services (moins de kilomètres parcourus par les camions, moins de déchets transportés et moins de déchets à traiter, plus de déchets recyclés...) sera mieux maîtrisé. C'est aussi une tarification plus responsable et plus équitable que la TEOM qui servira à financer la collecte et le traitement des déchets produits par chaque foyer des communes. Elle sera progressivement mise en place sur l'Agglomération d'Agen à partir de 2024.

QUI SERA CONCERNÉ ?

La TEOMi concerne tous les propriétaires d'un logement soumis à la taxe foncière (émis par les services fiscaux), utilisant ou non le service de collecte des déchets. Si le logement est loué, le propriétaire peut en répercuter ou non le montant dans les charges locatives. Dans ce cas, la ventilation est faite par le propriétaire qui est tenu d'adresser à chaque locataire ou occupant le compte détaillé des taxes locatives ainsi que la répartition faite entre tous les locataires et occupants. La TEOMi apparaît sur l'avis de la taxe foncière que reçoit le propriétaire.



LES CHIFFRES CLÉS : LA COMPOSITION DE LA TEOMi

Part fixe :

- Charges fixes (collecte, tri, déchèteries)
- Basée sur le bâti foncier
- Avec un taux réduit (par rapport à ma TEOM précédente)

Part variable :

- Charges liées au traitement des Ordures Ménagères
- Calculée en fonction de la production de déchets du foyer

ATTENTION :

C'est uniquement le volume d'Ordures Ménagères qui est pris en compte. Le volume de recyclables ne rentre pas dans la part incitative.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Chaque foyer recevra un bac "pucé" (lorsqu'il est soumis à la collecte en porte-à-porte) ou un badge pour la collecte des ordures ménagères en PAV. Lorsque le bac est collecté par le camion benne, cela correspond à une levée. Le principe est identique pour le dépôt en point d'apport volontaire avec un badge qui comptabilise le nombre de levées. C'est en fonction de ce nombre de levées et/ou d'apports en PAV que sera calculée la part variable. Le montant de cette part variable sera le même pour les foyers qui utiliseront le service de la même façon. Pour rappel, nous évoquons ici les ordures ménagères, les biodéchets et les emballages ne sont pas concernés par la TEOMi.

QUI PAIE QUOI ?

La taxe est basée sur la valeur foncière du logement, elle est payée intégralement par le propriétaire. Charge à lui de récupérer cette taxe auprès de ses locataires.

DE LA TEOM À LA TEOMi

Aujourd'hui, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères c'est :

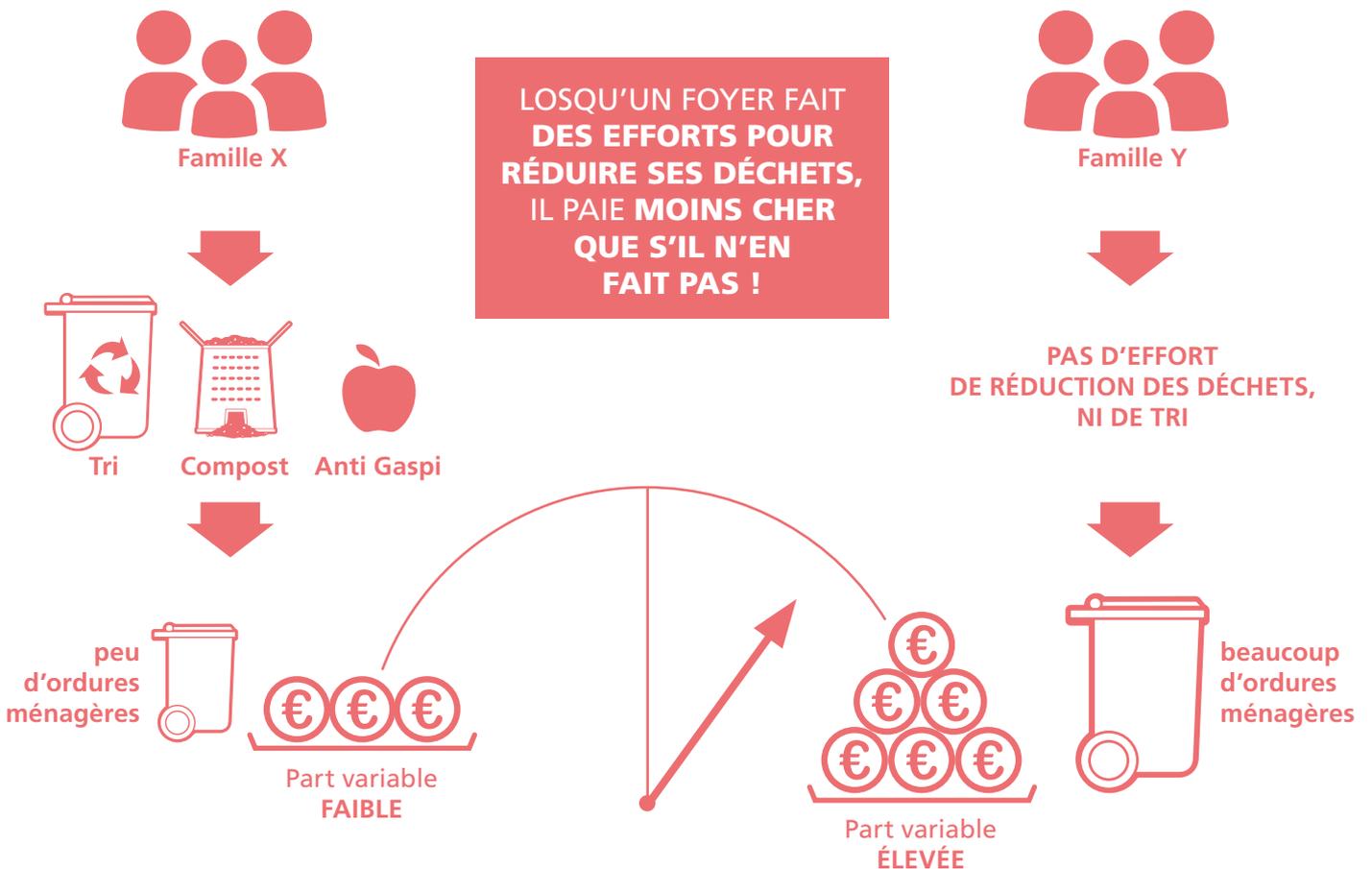
- Un impôt local basé sur le foncier bâti uniquement
- Perçue avec la taxe foncière
- Son montant varie selon la valeur locative du logement (ou du local pour les professionnels)
- Il n'y a pas de lien avec la quantité de déchets produite



Demain, avec la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative ce sera :

- Le même principe que la TEOM mais avec une part incitative incluse, qui remplace une partie de la TEOM (elle ne s'ajoute pas à la TEOM)
- Perçue avec la taxe foncière
- En fonction de l'utilisation réelle du service
- Il y a un lien entre la quantité de déchets produite et le montant de la TEOMi

JE SUIS LE MAÎTRE DE MA TEOMi



Projet n°7 : Transformer nos déchets en énergie

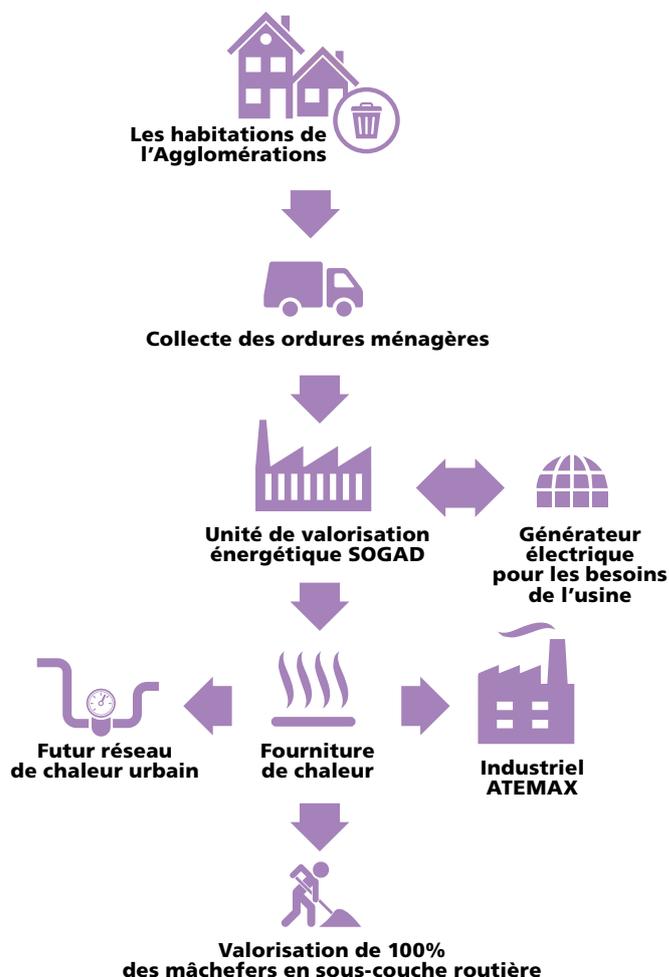
Mieux valorisés, nos déchets représentent une nouvelle source d'énergie moderne, circulaire et 100% écologique, qui répond aux enjeux de la crise climatique et énergétique que nous traversons.

UN RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN À AGEN

Et si nos déchets servaient à nous chauffer ?
C'est l'objectif recherché par l'Agglomération d'Agen au travers du projet de réseau de chaleur urbain (RCU) alimenté par la combustion des 25 000 tonnes de déchets ménagers non recyclables en provenance des foyers de l'Agglomération dans l'usine d'incinération de la SOGAD. Lancé en 2025, le RCU desservira l'équivalent de 3 000 logements via un réseau d'une longueur de 13,5km et assurera la livraison de 26 GWh par an. Le réseau traversera la Garonne par un système d'accrochage sur le tablier du Pont de Pierre.

Les bâtiments raccordés bénéficieront notamment d'une réduction du coût de l'énergie de 5% à 10% par rapport à la situation actuelle ; d'une stabilité de la facture énergétique grâce à l'utilisation d'une énergie de récupération et de l'utilisation des énergies renouvelables et de récupération à hauteur de 100%.

Les premiers travaux sont fixés au mois de juin 2024 pour une livraison espérée en 2025. Ce projet fera d'Agen une référence nationale dans la valorisation des déchets et de la création d'une énergie 100% renouvelable.



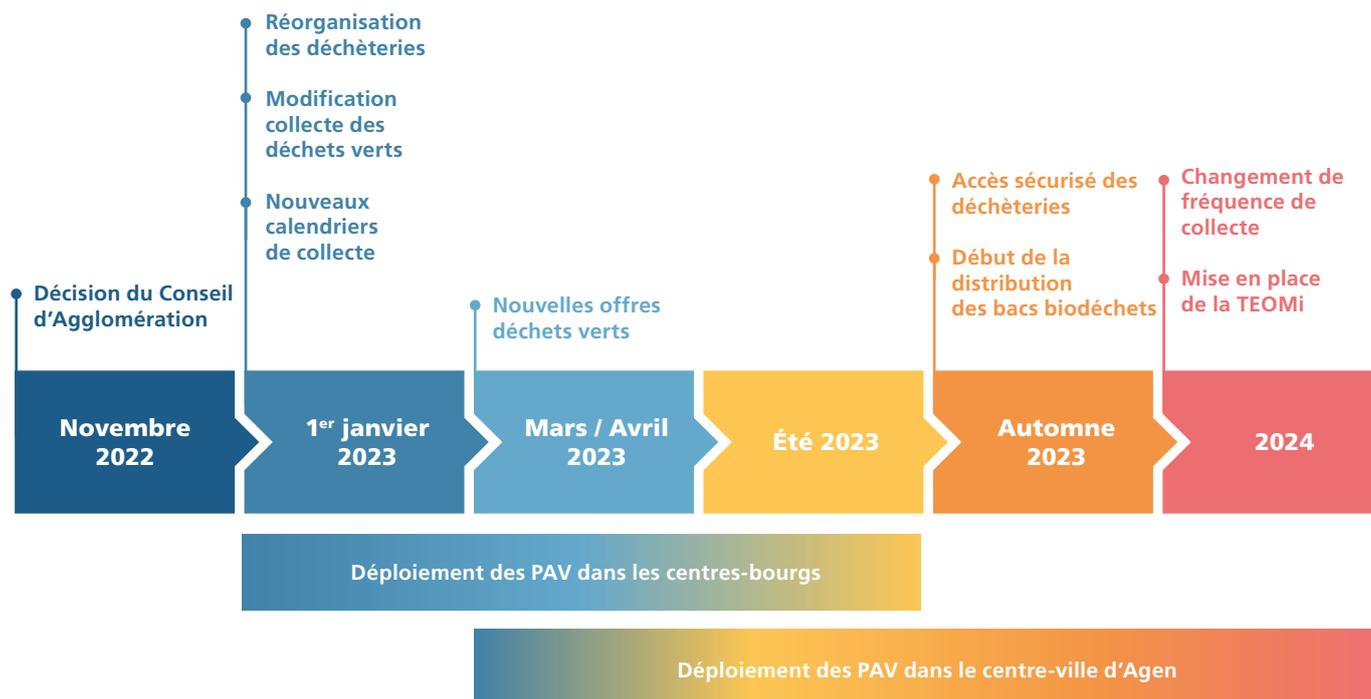
AVEC LA MÉTHANISATION, DU BIOGAZ À PARTIR DE NOS BIODÉCHETS

La dégradation naturelle de la matière organique produit du biogaz qui, après purification, devient du biométhane : un gaz aux propriétés physico-chimiques similaires au gaz naturel injecté dans les réseaux de distribution de gaz. Le biométhane est issu de la méthanisation des déchets organiques comme les déchets provenant de l'agriculture, les déchets issus des industries agro-alimentaires, les biodéchets ou encore les boues provenant des stations d'épuration. **La méthanisation permet ainsi de revaloriser un large éventail de déchets organiques, mêmes ceux ne pouvant pas être compostés.** Elle représente un excellent moyen de réduire le volume de déchets et de les valoriser pour la production d'énergie 100% renouvelable.

Plusieurs projets de méthaniseurs sont en projet sur le territoire permettant de traiter les boues de stations d'épurations du territoire ainsi que les biodéchets des entreprises de l'Agropole et des habitants de l'Agglomération d'Agen.

L'Agglomération d'Agen accompagne ainsi une étude de faisabilité pour des unités de méthanisation qui permettraient de valoriser les boues de ses stations d'épuration, les biodéchets collectés sur l'Agglomération ainsi que sur l'Agropole et ainsi alimenter localement le réseau en biogaz.

Calendrier 2023



Vous avez une question, une problématique à régler ? Nos agents sont là pour vous répondre.

Au téléphone :
du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h au

N°Vert 0 800 77 00 47

Au Centre Technique de l'Agglomération :
du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
au 950 avenue Georges Guignard, zone industrielle de Boé, 47550 Boé.

À l'adresse suivante : accueil.collecte@agglo-agen.fr
vous pourrez poser vos questions à :



Eric PIQUET
Chef de service Déchets et économie circulaire



Florient SANCHEZ
Animateur prévention et tri



Guillaume MERLANT
Maître composteur



Sandrine BARRERE
Conseillère professionnels

Retrouvez aussi toutes nos infos 24h/24h, sur le site www.agglo-agen.fr rubrique collecte.



Foire aux questions

SUR LA COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

J'habite à Estillac et je n'ai jamais eu de collecte de déchets verts, est-ce normal ?

Effectivement, c'était un service réservé à certains habitants des zones résidentielles peu denses de 8 communes de l'Agglomération : Agen, Boé, Bon-Encontre, Colayrac, Foulayronnes, Layrac, Le Passage et Pont-du-Casse.

Puisque la collecte en porte-à-porte est terminée, est-ce que je peux garder mon bac vert ?

Vous pouvez tout à fait conserver votre bac vert et l'utiliser pour stocker vos déchets verts avant d'aller en déchèterie.

J'habite en centre-ville avec un petit jardin, quelle est la meilleure alternative pour moi ?

Les déchets verts sont 100% recyclables et sont une ressource pour votre jardin. Par exemple, il n'est pas nécessaire de ramasser la tonte de votre pelouse, elle sert d'engrais et de protection du sol. En cas de taille d'arbre, le broyage est une bonne solution. Le broyat est très intéressant pour mettre au pied de la haie ou au pied d'un arbuste afin de garder l'humidité et empêcher l'herbe de pousser. N'hésitez pas à demander des conseils pour diminuer le volume de déchets, et les valoriser sur place.

SUR LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Dois-je utiliser des sacs pour déposer mes ordures dans les PAV ?

En bacs comme en PAV, il convient de rassembler ses ordures ménagères dans des sacs (idéalement 30 litres pour les PAV). En revanche, pour les emballages, il faut les déposer en vrac.

Je suis collecté en bac mais je souhaite déposer mes sacs en PAV ? Est-ce possible ?

Oui, même si vous êtes collectés en bac et si cela est nécessaire, il est tout à fait possible de déposer vos sacs d'ordures ménagères ou vos emballages dans des points d'apport volontaire.

Y aura-t-il toujours une distribution de sacs ?

La distribution de sacs noirs ou jaunes se poursuivra pour les habitants non équipés en bac et qui sont collectés en porte-à-porte en sacs (centres-villes et centres-bourgs essentiellement).

En revanche, tous les habitants disposant de bacs de collecte ou dépendants de PAV, ne sont pas éligibles à la distribution de sacs. Ainsi, à terme, lorsque l'ensemble du territoire sera équipé soit de bacs soit de PAV, la distribution des sacs disparaîtra.

Je suis une personne âgée et je ne peux pas me déplacer jusqu'au PAV, comment faire ?

Le maillage des points d'apport volontaire permet à chaque citoyen de s'y rendre facilement. Ainsi, lors de l'expérience menée au quartier Jasmin d'Agen depuis 2019, des personnes âgées avaient aussi des craintes qui ont été rapidement levées. Si toutefois, vous étiez empêché, contactez le CCAS de votre commune. Nous trouverons ensemble une solution.

SUR LA COLLECTE DES BIODÉCHETS

J'habite dans un immeuble en centre-ville, comment vais-je pouvoir éliminer mes biodéchets ?

Des points de collecte "biodéchets" vont être proposés à proximité des points d'apport volontaire.

Vais-je avoir un contenant pour cette collecte particulière ?

Selon votre lieu d'habitation, vous serez équipé d'un bioseau de cuisine qui vous permettra soit d'alimenter votre composteur à la maison, soit d'apporter vos biodéchets au bac spécifique près des points d'apport volontaire. Enfin pour d'autres, une collecte de biodéchets en porte-à-porte sera instaurée.

Puis-je mettre des déchets verts dans mon bioseau ?

Vous pourrez mettre des petits déchets verts du type bouquet de fleurs. Mais le bac sera trop petit pour recueillir la tonte ou la taille des arbres.

SUR LES DÉCHÈTERIES

Comment savoir de quelle déchèterie je dépends ?

Il n'y a pas de déchèterie attribuée par domicile. Lorsque le contrôle d'accès sera mis en place (fin de l'été 2023), vous pourrez accéder indifféremment aux 9 déchèteries de l'Agglomération à condition que vous soyez inscrit au préalable sur le site internet ou directement à l'accueil du Centre Technique de l'Agglomération.

Je ne suis pas de la région mais je fais des travaux sur l'Agglomération ?

Afin de valider votre inscription au Centre Technique de l'Agglomération ou bien via le site internet de l'Agglomération d'Agen, vous devez prouver l'exécution des travaux sur l'Agglomération d'Agen. Un devis signé indiquant l'adresse du chantier et le nom du propriétaire sont suffisants. Si vous réalisez vos travaux vous-même, un acte de propriété sera requis.

Pourrais-je disposer d'un bac ou d'un sac pour porter mes déchets à la déchèterie ?

Si vous avez gardé votre bac vert, vous pouvez l'utiliser pour vos déchets verts. Vous pouvez aussi utiliser un sac pour apporter vos déchets qu'il faudra vider. Des sacs à gravats ou protège coffre sont disponibles dans les magasins de bricolage. L'Agglomération d'Agen travaille avec une association pour créer des sacs fabriqués avec des bâches de communication usagés.

Une fois inscrit, puis-je accéder à une autre déchèterie ?

Lorsque votre plaque sera enregistrée, vous pourrez accéder indifféremment aux 9 déchèteries de l'Agglomération d'Agen.

Que faire en cas de changement de véhicule ?

Vous devez signaler tout changement de véhicule et renseigner votre nouvelle carte grise sur le site internet ou à l'accueil du Centre Technique de l'Agglomération à Boé avant de vous rendre en déchèterie.

J'ai plusieurs véhicules, comment je peux faire ?

Pas de panique ! Il est possible d'enregistrer jusqu'à 3 véhicules pour un même foyer. Vous pouvez en enregistrer un lors de votre inscription et rajouter les autres ultérieurement via votre compte usager.

Je suis professionnel du jardinage, puis-je accéder à la déchèterie ?

Oui mais pour éviter de saturer les bennes dans les déchèteries, les professionnels du jardinage peuvent également déposer leurs déchets verts directement à la plateforme de compostage de Foulayronnes. Un tarif spécifique de 41,10 € la tonne sera appliqué. Inscription auprès du Centre Technique de l'Agglomération.

SUR LA TEOMi

J'habite dans un immeuble, comment vais-je être facturé ?

La part variable de l'usage du service par les locataires sera facturée au bailleur qui le refacturera dans le cadre du décompte des charges locatives.

Pour toutes autres questions, contactez le numéro vert !

 N°Vert 0 800 77 00 47

ou rendez-vous sur www.agglo-agen.fr

TÉLÉCHARGEZ

VOTRE NOUVEAU CALENDRIER
DE COLLECTE
2023

sur www.agglo-agen.fr



**ATTENTION, CERTAINS
JOURS CHANGENT !**

▶ N°Vert 0 800 77 00 47

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

AGGLOMÉRATION
AGEN
agglo-agen.fr